

Commune de ROULANS**Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal
du mercredi 22 janvier 2003**Étaient présents : Tous
conseillers municipaux

sauf : FIATTE Dominique qui a donné pouvoir à DORBON Cécile, et MAILLEY Jean

ORDRE DU JOUR**Réseau de Collecte – Rue Charrière**

Demande de subvention

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal :

- s'engage à réaliser et à financer les travaux de réhabilitation du réseau de collecte de la rue de la Charrière. le montant des travaux est estimé à 81 946,52 € ht – **98 008,04 € ttc**,

- précise que le financement prévisible de l'opération sera le suivant :

- Fonds Libres communaux	1 132,04 €
- Emprunts	60 000,00 €
- Subventions (45 % du ht)	36 876,00 €
Total ttc	98 008,04 €

- sollicite l'aide financière du Conseil Général du Doubs,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les 3 ans suivant la date de notification de la décision attributive de subvention.

Budget Assainissement

Après présentation détaillée par le Maire des sections de fonctionnement et d'investissement, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2002 et le budget primitif 2003 comme suit :

Compte administratif 2002

	Section Fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
rations réelles 2002	42 736.32	46 658.91	67 450.07	78 074.68
.....				
État 2001 reporté	0	29 530.45	0	30 871.50
.....				
otation Excédit Fonct.	0	0	0	14 331.00
.....				
TOTAUX	42 736.32	76 189.36	67 450.07	123 277.18

+ 33 453,04 €

+ 55 827.11

Excédent au 31/12/02 : 89 280.15 € soit 585 639,39 F

Budget Primitif 2003

	<i>Section Fonctionnement</i>		<i>Section d'investissement</i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles 2003	37 120	46 900	175 100	130 000
Résultats 2002 reporté	0	33 453	0	55 827
TOTAUX	37 120	80 353	175 100	185 827

+ 43 233 €

+ 10 727 €

Excédent du Budget Primitif : 53 960 € soit 353 954,40 F

Sont inclus dans ce budget les travaux suivants :

- Extension Réseau pour lotissement Champonot pour 62 192 E ttc (subventionnés à 48 %),
- Réseau de collecte Rue de la Charrière pour 98 008 E ttc (subventionnés à 45 %).

Le Maire rappelle par ailleurs à l'assemblée que le prêt relais TVA contracté en 2001 arrive à échéance le 01/01/2004. L'excédent de 353 955 F prévu au Budget primitif 2003 sera donc grevé à cette date de 250 000 F.

Subventions 2003 aux associations

A la demande du Maire, le conseil municipal vote, à l'unanimité, les subventions 2003 me suit :

	Pour mémoire Subventions 2002		Subventions 2003	
	F	E	F	E
Subventions de Fonctionnement				
<i>Amiral Jean de Vienne</i>	1410.31	215.00	1410.31	215.00
Amis d'Aigremont	1410.31	215.00	1410.31	215.00

Anciens Combattants	354.22	54.00	354.22	54.00
Association Sportive et Culturelle	1410.31	215.00	1410.31	215.00
Club de l'Amitié Roulanaise	1410.31	215.00	1410.31	215.00
Comité Local d'Animation	1410.31	215.00	1410.31	215.00
Donneurs de Sang	800.27	122.00	800.27	122.00
Football-Club d'Aigremont	1410.31	215.00	1410.31	215.00
Gars d'Aigremont	1410.31	215.00	1410.31	215.00
Parents d'élèves	1410.31	215.00	1410.31	215.00
Pétanque Roulanaise	800.27	122.00	800.27	122.00
Prévention Routière	301.74	46.00	301.74	46.00
Souvenir Français	354.22	54.00	354.22	54.00
Sports et Loisirs	1410.31	215.00	1410.31	215.00
Subventions exceptionnelles				
14 juillet – CLAR	4 998.39	762.00	4998.39	762.00
Noël des Enfants – CLAR	4 998.39	762.00	4998.39	762.00
Ecole de Musique – CLAR	4 801.60	732.00	13 381.52	2 040.00
Instruments – CLAR	4 000.03	609.80	0.00	0.00
Malle Poste – Jean de Vienne	498.53	76.00	498.53	76.00
Achat Matériel – Gars Aigremont	SANS SUITE		1502.14	229.00
Achat Matériel – ASCR	6 553.01	999.00	0.00	0.00
Achat Matériel – Sports Loisirs	715.00	109.00	0.00	0.00
Départ Mme Vallet – COMPER	498.53	76.00	0.00	0.00
Achat Sapins – COMPER	0	0	623.16	95.00
Totaux	42 366.95	6 458.80	41 305.64	6 297.00

Location Maison forestière à la Gendarmerie

Le Maire rappelle que M. GRUX Christian quitte la maison « forestière » 7 rue de la Chaille à la date du 31/01/2003 et confirme que le Groupement de Gendarmerie du Doubs propose de louer cet immeuble pour y loger un gendarme à compter du 01/04/2003 à raison d'un loyer annuel de 7552 euros.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal :

- prend acte du départ de M. GRUX à compter du 31/01/2003,
- accepte le remboursement de la caution versée à hauteur de 406,73 € (2668 F),
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2003 – section d'investissement – article 165,

- accepte les termes du bail à intervenir à compter du 01/04/03 entre la commune et les s de la gendarmerie sur la base d'un loyer annuel de 7552 €,
- mandate le Maire pour sa signature et celle de tous documents correspondants.

Bibliothèque Municipale

Informatisation

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal :

- accepte, à l'unanimité, l'informatisation de la bibliothèque municipale comprenant :

- l'achat d'un ordinateur pour 1802 E ttc,
- l'achat du logiciel spécial bibliothèque avec accessoires pour 2730 E ttc,

- s'engage à porter ces dépenses au budget primitif 2003 – section d'investissement à l'article 2183 pour l'ordinateur : 1802 E ttc et à l'article 205 pour le logiciel et accessoires : 2730 E ttc

- ouvre ces crédits dans le cadre de l'article L. 1612 A du Code des collectivités territoriales.

Adhésion annuelle

Suite à l'informatisation de la bibliothèque, Michel Labourier, propose que son accès soit désormais payant : abonnement annuel de 5 euros, ce qui permettrait de couvrir les nombreux frais engendrés : papier, cartouches d'encre ...

L'assemblée accepte cette proposition et, afin de faciliter la gestion des règlements en espèces, demande au comité local d'animation de bien vouloir étudier lors de sa prochaine réunion la possibilité de prendre en charge ces abonnements.

Acquisition de Matériel

Suite à proposition du Maire, le conseil municipal décide de procéder aux acquisitions suivantes :

- une tronçonneuse d'un coût de 529 E ttc,
- un souffleur à dos d'un coût de 631 E ttc,

Vu le caractère de durabilité de ce matériel, le conseil municipal demande son inscription en investissement à l'article 2188 et s'engage à inscrire cette somme, soit un total de 1160 E TTC au Budget primitif 2003 – Section d'investissement - Article 2188. Cette ouverture de crédits a lieu

Dans le cadre de l'article L. 1612 A du Code des collectivités territoriales.

Attribution du Logement 22 grande rue

Le Maire rappelle que M. VERNET va quitter le logement qu'il occupe 22 grande rue à la date du 01/03/2003, et informe que deux personnes se sont portées candidates pour la reprise de cet appartement.

Après discussion, le conseil municipal :

- prend acte du départ de M. VERNET à compter du 28/02/2003,
 - accepte le remboursement de la caution versée à hauteur de 1500 F – 228,67 E,
 - décide l'attribution de cet appartement à M. HUMBERT Sébastien, demeurant actuellement 6 rue des Vergers, à compter du 01/03/2003 aux conditions suivantes : Loyer mensuel = 177,50 Euros -
Caution = 228,67 €,
- s'engage à inscrire au Budget Primitif 2003 les opérations relatives à la caution : soit 228,67 euros en dépenses et recettes en section d'investissement – article 165.

Fêtes et Cérémonies

Pouvoir au Maire

Considérant la volonté du conseil municipal de favoriser la politique de gestion des ressources humaines et les relations publiques de la collectivité, considérant les montants ci-après qui ne peuvent être considérés comme des compléments de rémunérations ou des avantages en nature,

Le conseil municipal décide de donner pouvoir au Maire pour engager les dépenses ci-dessous dans la limite de 100 euros par personne :

- remise de médaille,
- cadeau (retraite, mutation) ou vœux au personnel communal,
- cadeau (retraite, mutation, etc ...) au personnalité extérieure à la collectivité,
- gerbe, couronne, annonce décès,
- bouquet, cadeau de mariage

Le Conseil municipal décide également, le cas échéant, la prise en charge directement par la commune des frais d'organisation de ces cérémonies dans la limite de 1600 euros par événement, ou sous forme de participation reversée à une autre collectivité pour organiser ces événements ou d'autres (feu d'artifice, bal ...) dans les mêmes limites.

Il autorise aussi la prise en charge sur son budget fêtes et cérémonies de frais de restauration engagés dans le cadre du conseil municipal.

Informations du Maire

■ Le Maire donne compte-rendu à l'assemblée de la réunion d'écoute relative au projet de déviation

de Roulans qui s'est tenu le 10 décembre écoulé à l'initiative et avec la participation du Bureau d'Etudes INGEDIA.

- Il informe que la parcelle 21 N « Sur Le Mont » vient d'être vendue en bloc sur pied pour 8000 E. Avec la vente de Décembre, le chiffre total des ventes s'élève donc à 26 000 E - 170 548.82 F ce qui correspond à la recette inscrite au Budget Primitif 2002 (170 000 F).

Pour extrait certifié

conforme,

Le Maire,
A.

JACQUOT